

## Chaumont

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

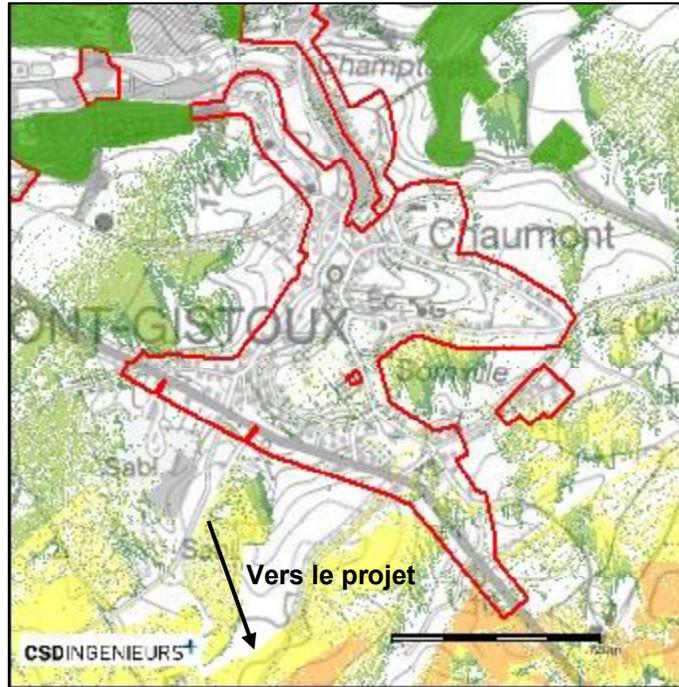


Figure 127 : Incidences paysagères quantitatives - Chaumont

Illustration : voir PHOTOMONTAGE 19

Depuis ce village, seuls les espaces dégagés situés au sud auront une visibilité vers les éoliennes. En effet, ce village présente un bâti important et une végétation dense.

### Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 9 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 2,1 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 4°

### Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales
  - Obstacles visuels naturels : relief/alignements d'arbres/bosquets d'arbres
  - Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées
- Orientation des vues :
  - espaces privés : variable
  - espaces publics : majoritairement pas orientées vers le projet

A l'échelle du village de Chaumont : négligeables